

avec ce que l'on devra mettre à la chaire épiscopale du chœur le drap d'or, comme on a coutume de faire en l'Eglise de Tournay en la feste de l'Assumption de Notre Dame, sa glorieuse fille. Clément septième, à l'instance de Maistre Jean du Quesne, Chanoine de Tournay, a donné à tousiours misericordieusement à tous vraiment repentans et confessés qui garderont tous les ans la feste sainte Anne en l'Eglise presente solennellement et aux autres, qui par ceste ville de Tournay ou faubourg s'abstiendront d'ouvrer un an et quarante iours de pardon. Il y a en la thresorerie de ceste Eglise un os mediocre de la dicte sainte Anne (1). »

(A suivre.)

Le Pillage des biens ecclésiastiques en France

« Les biens terrestres laissés en France par les congréganistes expulsés devaient donner au Trésor un milliard de francs. Les huit dixièmes des biens sont vendus et le total de la recette nette est de deux cent vingt-sept millions. Et tous les frais ne sont pas liquidés. Et les pensions aux membres invalides des associations ne sont pas établies.

« Par contre, dans toute la France sont définitivement jugés les procès entre les liquidateurs et les sociétés ou personnes qui prétendaient être propriétaires, aux lieu et place des congrégations poursuivies. *Quatre-vingt-onze fois sur cent*, MM. les liquidateurs ont triomphé, triomphe parfois coûteux puisqu'un immeuble de Perpignan a donné neuf mille francs d'argent net, après dix-huit mille francs de frais engagés.

« On a vendu, on vend, on va vendre les dernières abbayes, les monastères, les couvents, les évêchés, les châteaux épiscopaux, les maisons, les champs, qui furent en France l'ensemble des biens ecclésiastiques.

« Une enquête minutieuse, menée par le détail, prouve que ces biens sont vendus en moyenne le tiers de leur valeur réelle, le sixième de leur prix de revient. La moyenne serait plus basse — et de beaucoup — si l'Etat ou les municipalités

(1) Jean Cousin, *Histoire de Tournay*, 4 in-4°, Douai, 1619, t. 17, p. 178.